

## INTRODUCTION

FR : politique

EN : policy

La Politique de la Ville Métropole est un concept innovant en matière de gouvernance urbaine. Elle vise à promouvoir l'équité territoriale et la cohésion sociale dans la métropole tout en contribuant au développement économique, culturel et environnemental.

FR : Ville durable

EN : Sustainable city

## 1- CONTEXTE DE POLITIQUE DE METROPOLE:

La Politique de la Ville Métropole cible les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la métropole. Elle repose sur une approche intégrée qui associe l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux enjeux d'exclusion sociale, d'insécurité, de précarité, d'inégalité et de dégradation environnementale dans ces quartiers.

FR : Institutionnel

EN : Institutional

La politique de la ville, conçue comme un ensemble **pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral** vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets: le volet du **développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel**.

Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre.

L'ensemble des volets de politique de ville métropolitaine sont:

1. **Volet du développement durable et de l'économie urbaine:** a pour objectifs
  - Sauvegarde de l'environnement naturel et culturel;
  - l'exploitation rationnelle des ressources naturelles;
  - promotion de la fonction économique de la ville;
  - promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
2. **Volet urbain et culturel:** a pour objectif
  - Correction des déséquilibres urbains;
  - Restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel;
  - Préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville;
  - Promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts;
  - Renforcement et le développement des équipements urbains;
  - Promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine;
  - Mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville;
  - promotion et le développement du cadastre.

3. **volet social**: a pour
  - La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers;
  - Promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale;
  - Promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs;
  - Promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques;
  - Prévention de la délinquance urbaine;
  - Renforcement des équipements sociaux et collectifs.
4. **Volet de la gestion**: a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers:
  - Développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes;
  - Renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public;
  - Réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville;
  - Renforcement de la coopération inter villes.
5. **Volet institutionnel** a pour objectif:
  - La mise en place d'un cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville;
  - Promotion du financement de la politique de la ville dans le cadre du concours du budget national, des finances locales et de mécanismes novateurs tels que l'investissement et le crédit, conformément à la politique économique nationale;
  - Renforcement du suivi et du contrôle, par les instances compétentes, de l'exécution de la politique de la ville et des programmes et actions arrêtés dans ce cadre.

## 2- OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE METROPOLE:

- **Inclusion social**: améliorer les conditions de vie des populations vulnérables en favorisant leur insertion et leur développement personnel et professionnel.
- **Développement urbain durable**: Optimiser l'utilisation des ressources et préserver l'environnement pour garantir un cadre de vie sain et de qualité pour tous les habitants de la métropole.
- **Coopération territoriale**: renforcer la cohésion territoriale au sein de la métropole et promouvoir une vision partagée du développement urbain à long terme.

## 3- LES ATTENDUS DES HABITANTS DE METROPOLE

- **Inclusion sociale**: amélioration des conditions de vie et de la qualité de l'habitat.
- **Développement économique**: renforcement des activités économiques locales et augmentation des opportunités d'emploi.
- **Culture et loisirs**: amélioration de l'accès à la culture, des équipements et des services de loisirs.
- **Solidarité**: Développement de la solidarité et de l'implication citoyenne entre les habitants